
FRATERNITÉ RÉPUBLICAINE

Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau !
La moitié de moi-même a mis l'autre au tombeau.
(Corneille, *le Cid*)

Assurément, du choix de l'épigraphe que je mets en tête de ce présent article, en plaçant en idée dans la bouche de notre triste république cette plainte pathétique et touchante de la douce *Chimène*, on ne conclura pas que j'éprouve pour celle-là les mêmes sympathies que pour celle-ci. Car, de vrai, à la vue des divisions et des querelles qui éclatent parmi nos hommes du jour et font subir à la *fraternité*, cette troisième des filles putatives de la révolution, le même sort et les mêmes déceptions qu'à ses deux sœurs aînées, la *liberté* et l'*égalité*, je serais bien plutôt tenté de m'écrier avec l'honnête *Martine*, qui prenait fort peu de souci des chocs barbares et mal-sonnants que se livraient sur ses lèvres les mots de la grammaire :

« Qu'ils s'accordent entr'eux ou se gourment, qu'importe ! » (1)

Serait-ce nous en effet, vrais *parias* d'une patrie décolorée, déshérités de nos droits les plus chers, pleins de regrets du passé, de dégoût du présent, et n'attendant la fin de nos misères que d'un avenir plus ou moins lointain, serait-ce nous qui aurions à nous préoccuper et à nous lamenter des coups que se portent entr'eux

(1) Molière, *Femmes savantes*.

ceux qui, après nous avoir injustement et violemment ravi les plus précieux objets de nos affections, se disputent nos dépouilles et la gloire d'en disposer? Que nous importe à quel des partis, également hostiles à nos desirs et à nos vœux, restera en définitive la victoire, alors que, de quelque côté que le sort la décide, nous n'avons à en attendre ni allègement ni consolation?

Mais, bien que spectateurs neutres et indifférents de ces luttes intestines, rien ne nous interdit d'en observer les phases, d'en recueillir les incidents les plus saillants et de les enregistrer comme traits piquants et curieux d'histoire, servant tout au moins à confirmer cette vérité de tous les temps, que les unions qui n'ont pour lien moral que de mauvaises passions, et pour appui que la force matérielle, mise au service de l'intérêt personnel, de l'ambition et de l'injustice, ne peuvent être de longue durée et se brisent bientôt par le choc même des rivalités dont elles deviennent la source et l'occasion.

Aussi, qu'est-il advenu de l'alliance cimentée entre les fauteurs et meneurs de notre révolution? Sans doute, tant qu'il ne s'est agi que de renverser et niveler l'antique édifice de nos institutions, dans lequel, pour cause, ils se sentaient mal à l'aise, une merveilleuse entente s'est maintenue entr'eux, et ce but commun et sympathique, ils l'ont atteint sans beaucoup de peine en ne regardant point aux moyens, et grâce aux circonstances extérieures et bien connues qui l'ont favorisé. Mais dès qu'ils en sont venus à vouloir reconstruire et réédifier à nouveaux frais, des vues divergentes, des prétentions rivales se sont interposées, l'entente cordiale s'est peu à peu relâchée et dissipée en fumée.

Il est de fait que déjà peu après la première formation constitutionnelle du septemvirat chargé de gouverner et administrer la république naissante, des symptômes de discorde se firent jour au-dehors, et l'on put soupçonner que la meilleure intelligence ne régnait pas sous la tente

d'*Agramant* et parmi les chefs du camp sarrasin. On voyait en effet successivement et prématurément faire retraite, volontaire ou forcée, tomber en disgrâce et disparaître de l'arène, tantôt l'un, tantôt l'autre des septemvirs primitivement élus, soit de ceux qui les avaient remplacés, tellement qu'au commencement de 1853 et plus d'un an avant l'expiration du terme assigné à leurs fonctions, trois seulement d'entr'eux s'étaient maintenus et tenaient bon, encore dans leurs chaises curules, entr'autres l'illustre chef, sur la tête duquel se concentrent aujourd'hui toute autorité et tout pouvoir. Mais alors que se joua la comédie que l'on a honorée du nom de *crise gouvernementale*, toute incertitude cessa, et l'on eut enfin la clé des fréquentes mutations qui survenaient dans le personnel de la barque républicaine. On sut que la cause en était dans la volonté ferme et tenace de l'homme placé au timon du gouvernail, qui ne s'accommodait d'aucune opposition et faisait sans façon sauter par-dessus bord, pour l'exemple des autres, tout rameur rénitent.

Or il était arrivé que deux de ces derniers, plus *co-riaces* que leurs compagnons et peu curieux de faire le saut, se tenaient prêts à y faire passer à son tour l'impérieux patron. Le dénouement de cette lutte corps à corps fut, on le sait, le fameux coup-d'état de cette époque, qui vint bien à point à l'aide du timonier menacé, alors qu'habilement, et pour mieux résister, il fit mine d'abandonner la partie. Par une combinaison ingénieuse autant qu'arbitraire et inconstitutionnelle, le grand conseil, partagé lui-même en deux camps à peu près égaux, imagina de congédier en masse tout l'équipage, et cela avant le terme de son engagement, puis le recomposa au gré d'une majorité assez équivoque; le résultat de cette manœuvre fut, au grand scandale du tiers-parti, que les deux rénitents, qui voulaient, selon leur droit incontestable, rester à leur poste et achever

leur temps de service, se virent poliment expulsés, tandis que le grand chef, qui voulait à toute force faire retraite et rentrer, comme il le disait, dans le repos de la vie privée, était contraint de reprendre la rame en gardant, il est vrai, ses compagnons dociles, outre deux nouveaux venus pareillement à l'épreuve. Notre homme céda par grand dévouement, cela va sans dire, à cette tyrannique et à la fois douce violence, et de même qu'il avait fait usage en 1848 du dicton vulgaire : *Ote-toi de là que je m'y mette!* il l'appliqua en 1853 avec cette légère variante : *Ote-toi de là, que j'y reste!*

Des demi-confidences qui, à cette occasion, s'échappèrent de la bouche des acteurs, et des éclaircissements dont elles ont dès-lors été suivies, on peut hardiment conclure que la scission ne provenait pas uniquement d'un dissentiment sur la question des chemins de fer, mais qu'elle venait de plus loin et embrassait généralement tout le système d'organisation et d'administration du pays. Le tiers-parti — c'est ainsi que je désigne la fraction radicale ayant pour chefs les victimes du coup-d'état, — le tiers-parti avait, selon ses dires, pour programme arrêté, l'accomplissement des promesses de la révolution, l'entière et stricte exécution de la constitution et la poursuite incessante du progrès dont elle contient le germe et suppose la réalisation. La fraction dominante, au contraire, satisfaite de ses conquêtes et de ses belles créations jusque-là accomplies, aspirait à jouir paisiblement de leurs fruits, affectait des vellétés stationnaires, voire même retardataires, s'effrayait de certains progrès attendus ou promis, et reculait devant l'exécution d'articles positifs de la constitution acceptée par le peuple et jurée par ses représentants. En un mot, trop d'un côté et trop peu de l'autre, d'une franche démocratie et surtout de ce socialisme éclairé dont les tendances et les formes varient de tant de manières, c'est

là que résidait la cause essentielle de la scission et l'aliement permanent de la querelle.

A la suite de l'échec qu'il venait d'essuyer, le tiers-parti pourtant ne perdit pas courage. Il conservait l'espoir de remonter bientôt, comme l'on dit, sur sa bête ; car, d'une part, la majorité qui avait décidé de la victoire avait été des plus minime, et d'autre part, dans l'année suivante, tombait l'époque du renouvellement régulier et intégral du conseil d'Etat. Mais il sent l'importance de s'aider soi-même et de préparer le succès ; pour cela, il ne faut qu'éclairer l'opinion, la rendre attentive aux vrais intérêts du pays, ainsi qu'aux vues toutes patriotiques du parti, la tenir en garde contre le laisser-aller du parti dominant et le trop de confiance en ses doctrines et en ses actes, que prêche périodiquement son complaisant organe. Or, quoi de plus propre à atteindre ce but que la fondation d'un nouveau journal qui, tout en faisant opposition, l'emportera sur l'adversaire en radicalisme de pur aloi et en discussion forte et sérieuse.

Aussitôt conçu, le plan s'exécute. L'homme de paille est trouvé qui, selon l'usage, supportera les petits inconvénients *physiques* dont la loi de la presse, encore en vigueur malgré son origine, menace les téméraires écrivains, et plus encore peut-être ceux de la famille que tous autres. Un rédacteur habile est appelé ; il est français, réfugié ; dit-on, de la bonne espèce, nourri des doctrines d'un socialisme épuré, exercé au style néologique, tantôt pompeux, tantôt sentencieux du jour, apte enfin à toutes et telles élucubrations dont il plaira à ses patrons de lui fournir le texte. *L'Indépendant* paraît, précédé d'un brillant programme, muni de signatures imposantes, et qui doit amener de nombreux abonnés. Sur ce terrain et sous ces auspices, une nouvelle lutte s'entame et se poursuit. A son début, elle se signale par un caractère de modération et de politesse qui frise au miel-

leux et au douxereux ; les deux athlètes s'observent, se tâtent et se mesurent, ne se portent que des coups légers, courtois et indirects. Mais bientôt le combat s'anime, les *picotements* deviennent plus directs et plus intenses, le ton de la discussion chauffe et passe à l'aigre-doux. Enfin arrive le moment infaillible et fatal où il tourne au pur vinaigre et à une rupture complète, à la suite des incidents dont je vais rendre compte.

Les savantes dissertations auxquelles se livrait deux fois la semaine le nouveau journal, destinées à stimuler l'appétit pour toutes sortes de progrès industriels et sociaux, soit qu'elles fussent au-dessus de la portée commune de ses lecteurs et peu comprises du plus grand nombre, soit qu'elles le fussent trop bien de certains, n'avaient rien moins qu'avancé les affaires du tiers-parti et accru son crédit et son influence sur l'esprit de nos omnipotents législateurs. D'un autre côté, l'habile chef du parti au pouvoir n'avait pas perdu son temps ; par un redoublement d'efforts et de travail, il avait regagné le terrain perdu et s'était fortifié dans son poste en se rendant plus nécessaire et plus indispensable que jamais. Un code civil entre autres, compilé par lui et destiné à compléter la ruine de notre ancienne législation comme de notre nationalité, avait obtenu les applaudissements plus ou moins sincères de tout le camp radical. Une partie de cette grande œuvre, discutée, votée et promulguée d'urgence, faisait et fait encore attendre impatiemment sa suite et son complément, qui, à la vérité, dépendent de la commodité et du bon vouloir du grand faiseur, mais que, par bonnes raisons aisées à deviner, et son but pour le moment atteint, il n'est plus très pressé d'accélérer. On sait d'ailleurs qu'immédiatement après le code civil, ensuite d'ordres donnés et de promesses positives, doit suivre l'organisation du jury et de la cour de cassation, plus les accessoires obligés, un code pénal et un code de procédure

criminelle, travaux auxquels notre homme ne mord guères, mais qu'à moins de quelque tour de Gascon ou de Normand — dont il est incapable, certes, — il ne pourrait se dispenser d'aborder enfin. Et quel autre que lui serait capable et suffisant pour une telle tâche ? Nulle apparence donc que l'on pût songer à l'écartier et à se priver de ses services alors que le besoin s'en faisait le plus sentir.

C'est là ce que, à l'approche de la dernière session législative, ne se dissimulaient point les chefs du tiers-parti et ce qui leur donnait le pressentiment d'une nouvelle et totale déconfiture. Alors ils songent à parer le coup ; pour cela, sagement ils se décident à rabattre de leurs prétentions et, ne visant plus à faire déloger le colosse et tout son entourage, ils se tiendront pour contents, s'ils peuvent obtenir de faire passer dans le nouveau conseil d'Etat deux ou trois des leurs seulement. A cette fin, ils rêvent une fusion des partis en jeu et se mettent à l'œuvre pour l'opérer. — Ici, du reste, mon récit se fonde sur les révélations de leur journal. — Ils provoquent en conséquence une réunion de députés des deux bords ; là on tombe d'accord de la fusion projetée et l'on se promet de part et d'autre ses suffrages d'où doit sortir une composition mixte du corps à élire. Mais promesses radicales sont *billets à la Châtre* qui n'obligent qu'*ad libitum*. L'homme indispensable n'a pas apparemment sanctionné le traité, et il connaît le moyen d'en prévenir l'exécution. Les hommes du tiers-parti tiennent, il est vrai, religieusement parole et donnent leurs voix aux candidats convenus, tandis qu'ils demeurent seuls fidèles à leurs propres candidats. Le résultat du vote est la réélection totale des membres issus du coup d'état de l'année précédente et l'exclusion complète des expectants de l'autre bord.

Sur ce, au *Républicain* de chanter victoire, à l'*Indépendant* de crier à la trahison ! D'énergiques démentis

lui répondent, exprimés en termes techniques : *Il en a effrontément et méchamment menti*. Suivent les accusations d'*imposture*, de *piperie*, de *calomnie*, de *cynisme*, d'*arlequinade*, etc., voire même menaces du *bois-vert*, qui volent d'un camp à l'autre comme bombes et boulets au siège d'une forteresse ou *dragées* en carnaval. Puis la diplomatie s'en mêle, avec tout son bagage d'ambassades, de notes écrites et verbales, de protocoles et d'ultimatums. On dirait de la question d'Orient, *si parva licet componere magnis*, si tempête dans un ... verre d'eau peut se comparer avec ouragan en plein Océan. Rien n'aboutit; et la crise en est venue à atteindre son plus haut paroxysme, lorsque tout-à-coup, par un revirement des plus inattendu, les combattants se tournent fièrement le dos, en échangeant entr'eux ces paroles foudroyantes : « *Républicain*, je ne te connais plus, et tu n'existes plus pour moi ! » suivies de cette réponse triomphale : « *Indépendant*, va donc en paix et ne pêche plus désormais ! » — Ne nous y fions pas trop toutefois ! car une fois déjà, l'un des champions est devenu relaps, a ressuscité l'adversaire qu'il avait enterré, et tous deux se sont repris aux cheveux. De plus, mécontent du silence glacial qui accueille ses doctes élucubrations et trompe son humeur guerroyante, l'*Indépendant* s'en est plaint naguères amèrement et recommence à *picoter*, sinon le *Républicain* en personne, du moins ses chers patrons, et gare..... ! Quant à nous, de plus en plus neutres en présence de cette lutte qui ne nous émeut guères, bornons-nous à penser :

« Tant de fiel entre-t-il dans des cœurs fraternels ! »

Remarquons pourtant qu'il est des occasions où un rapprochement s'établit de nouveau et momentanément entre les deux fractions rivales ; c'est surtout lorsqu'il s'agit de l'ennemi commun et de ses tentatives à relever la tête et à essayer ses forces, en lançant en avant des

propositions mal-sonnantes. Tel a été le cas quant à celle que s'avisa de jeter dans l'assemblée du grand conseil, un peu avant le vote de réélection, l'intrépide et tenace Wavre, proposition tendant à faire réduire les traitements un peu trop cossus de nos gouvernants. On comprend de reste qu'elle ne pouvait, en ce moment où la convention, quant à la fusion, était censée en vigueur, obtenir faveur ni auprès de nos radicaux, ennemis prononcés des gouvernements à bon marché, moins encore auprès des aspirants de près ou de loin à leur part du pouvoir. La question avait été, il est vrai, plusieurs fois auparavant mise sur le tapis par des députés même bons républicains, mais toujours ajournée sous prétexte d'inopportunité, et eût été, sans cette intempestive intervention, prudemment oubliée au seul moment où elle pût être reprise avec quelque convenance. Combattue avec embarras et au moyen d'arguments plus ou moins indirects par plusieurs orateurs, elle fut *franchement enterrée* par M. J. Ph.....n, dont je ne puis m'empêcher de citer l'opinion remarquable; cet orateur qui, comme l'on sait, vise haut, rival incommode et redouté d'ailleurs de l'homme en règne, s'est, pour le moment, et en attendant mieux, jeté dans les rangs du tiers-parti. Voici ses paroles :

« Est-ce le cas de réduire à zéro, pour les premiers fonctionnaires de l'Etat, la possibilité de faire quelques économies? — On n'est pas encore débarrassé chez nous de l'habitude de voir les magistrats dans des positions sociales honorables, très honorables même. Ce sentiment, poussé trop loin par l'effet de nos anciennes institutions, veut être encore ménagé. — Au surplus, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit ici de fonctionnaires qui peuvent être appelés aux affaires par une fantaisie, mais qu'une fantaisie peut aussi faire renvoyer. »

Que pensez-vous, lecteurs, du fond et de la forme de ces arguments? Pour moi, même en me plaçant dans la sphère d'idées de l'orateur, j'avoue que j'en suis assez

peu édifié. — D'abord, et en premier lieu, les *premiers fonctionnaires* d'une jeune république, songeant, non-seulement à vivre de leurs traitements, mais à *faire* sur eux des *économies*, fi donc! cela sonne mal aux oreilles et à l'esprit, et est fort peu d'accord avec les principes de la vraie démocratie et du pur socialisme. *Il faut vivre* sans doute, mais *vivre*, dans l'acception nouvelle et perfectionnée du mot, c'est ne rien refuser à ses appétits, à ses goûts et à ses penchants naturels ou acquis. Aussi connais-je des gens, et des plus *honorables*, qui, doublât-on, triplât-on, décuplât-on leurs ressources, n'en économiseraient pas un centime de plus, fût-ce même pour faire plaisir à leurs créanciers; et ceux-là sont sans contredit les plus conséquents avec leurs doctrines.

— Puis, et en second lieu, quant à l'habitude née d'un régime proscrit, d'après laquelle on se complaisait à voir les magistrats dans des *positions sociales honorables* qui ne dépendaient pas certes de leurs modiques traitements, cette habitude n'était-elle pas, au sens de l'orateur, un pur abus, dérivant d'une vraie petitesse d'esprit, d'un préjugé tout aristocratique, dont on a eu tout le temps et d'assez bonnes raisons de se sevrer, ainsi que de tant d'autres? Pourquoi donc la ménager encore? Ce qui conviendrait bien mieux, ce semble, ne serait-ce point de hâter le retour de ces temps dont quelques-uns de nous ont été témoins, du règne des *sans-culottes* dont nous nous rapprochons peu à peu, où des magistrats et des juges improvisés, sortis d'on ne sait où, siégeant dans les rues et places publiques, vauaient à leur besogne — et quelle besogne! — en chemise, les manches retroussées et les bras nus, sans prendre souci de leurs salaires dont aucun *budget* n'avait à se mêler. — Enfin, et en troisième lieu, dans la phrase par laquelle il termine, l'orateur lance un des plus sanglants coups de bec au corps dont il est membre, et qu'il accuse bel et bien de caprice ou de *fantaisie* en chose des plus

grâce, l'appel et le renvoi des premiers fonctionnaires de l'état. Evidemment le souvenir du coup-d'état de l'année dernière et de ses suites, *manet in alta mente repositum*, lui tient fortement au cœur. Mais peut-on s'empêcher de demander ce qu'il eût pensé et dit, si la fantaisie du grand conseil s'étant portée sur lui et ses alliés, les eût appelés aux affaires ?

Quoi qu'il en soit, bons ou mauvais, sérieux ou ironiques, ces arguments devaient faire fortune auprès d'une assemblée persuadée et décidée d'avance. Aussi l'urgence déclarée, le vote a lieu et la proposition est rejetée par tout le côté radical, dix voix seulement l'appuient; neuf viennent des *conservateurs* présents, la dixième — le croirait-on? de l'honorable M. Th...s! — *et tu quoque, fili!* ⁽¹⁾, ont dû penser plusieurs. Il se fût, quant à lui, modestement contenté de fr. 4,000 au lieu de fr. 5,000, mais, ... pour bonnes raisons, le moment n'est pas encore venu; ni pour lui ni pour d'autres.

Pendant que j'y suis, encore une petite digression à propos de la réélection de nos septemvirs!

Trois d'entr'eux avaient surnagé et accompli leurs six années de règne, terme bien long déjà dans une démocratie, plus long qu'il ne le fût jamais dans aucune république soit ancienne soit moderne, et en Suisse particulièrement. Or il y fut de tous temps jusqu'à nos jours, de principe et de règle, qu'à côté de l'amovibilité des emplois publics et principalement des premières magistratures de l'Etat, existait l'interdiction légale de proroger par une réélection immédiate les mêmes individus dans les mêmes fonctions; et ce principe s'appuyait sur la connaissance et l'expérience du cœur humain, naturellement enclin à l'égoïsme et à l'ambition, et que la jouissance et l'habitude du pouvoir portent très aisément à vouloir s'y consolider et s'y perpétuer, en même temps

(1) « Et toi, mon fils, aussi ! »

qu'à l'étendre outre mesure et indéfiniment, en couvrant cette usurpation du manteau du patriotisme et du dévouement. De là l'esprit de centralisation qui absorbe tout et conduit tout droit à l'oligarchie, à la dictature, à la *tyrannie*, selon l'acception que l'antiquité donnait à ce dernier mot. Ils abondent, en effet, les exemples de cette tendance et malheureusement de ses succès; il en est même de très récents et de tout près de nous — demandez aux voisins! — Alors, adieu les rêves de liberté, d'égalité, de fraternité, de souveraineté populaire, de jouissance des droits de l'homme, de république, etc.; on est redevenu *Grosjean comme et pis que devant*. Mais que dis-je? nos sages constituants en ont jugé autrement, ou plutôt, *Sganarelles* politiques et philosophes, d'un coup de leur baguette magique, ils ont *changé tout cela*; le cœur de nos patriotes a été déplacé, a passé de gauche à droite, a secoué toute mauvaise passion, tout égoïsme et toute ambition; inaccessible à tout motif d'intérêt personnel, il ne respire qu'amour du bien public. Croyez-les-en du moins sur parole, ou sinon vous n'êtes pas *de la paroisse*, vous n'êtes que des jaloux et des envieux. — Ils se disputent, il est vrai, s'injurient, travaillent à se supplanter l'un l'autre; mais c'est par noble et louable émulation. En tout cas, cela ne nous regarde pas, *parias* que nous sommes! donc taisons-nous!

Mais non, il ne me plaît pas de me taire, et à l'échantillon que j'ai donné de leur fraternité, j'en ajouterai deux ou trois autres non moins curieux. Ils la vantent, il est vrai, à tout propos et cachent autant qu'ils le peuvent les entorses qu'elle reçoit; mais on se les dit à l'oreille et elles percent avec le temps. Il est de fait que *dame Discorde* ne s'est pas contentée de s'attacher aux chefs, mais qu'elle a promené ses brandons à droite et à gauche, dans le gros de l'armée et au sein de nos populations les plus radicales, en y semant le feu de

prétentions rivales, d'intérêts de clocher, de jalousies et de mécontentements, fruits de désappointements et d'espérances déçues. Ainsi, tandis que leurs organes habituels de publicité faisaient mousser et sonner bien haut les réunions patriotiques du Val-de-Ruz et de Cortailod, tenues à l'occasion de l'anniversaire du 30 avril, en relevant l'union fraternelle — assez équivoque, dit-on, — qui y avait présidé, ils escamotaient à leurs lecteurs le récit de la scène tragi-comique qui mit fin au banquet organisé ce même jour à la Chaux-de-Fonds, entre officiers militaires. Là, à un coup de sifflet lâché par un haut personnage sur un toast qui lui déplaisait, répond le mot c.... nettement articulé contre le siffleur par un tiers-convive; s'ensuit une explication qui aboutit à soufflets donnés et rendus, puis à provocations et menaces d'un genre plus militaire, et enfin à une rumeur générale qui oblige à lever la séance au grand désappointement surtout du traiteur, dit-on, frustré du débit sur lequel il comptait d'une ample cargaison de vins mousseux et de fines liqueurs. Que l'affaire d'ailleurs ait eu d'autres suites, c'est ce que je n'ai pas appris.

On ne nous a rien dit non plus du soufflet classique que reçut naguères, en plein cercle patriotique d'un village du Val-de-Travers, je ne sais pour quelle cause, l'honorable préfet du district, et cela de la main vigoureuse d'un de ses plus *rouges* ressortissants, cadeau qu'en définitive, sur la plainte qu'il en a portée à justice, il a dû empocher avec ou sans dépens.

Enfin — car il faut se borner, — on a gardé le plus profond silence sur la scène pittoresque dont a été le théâtre la table d'hôte d'une auberge de cette ville, tôt après la séance législative où avait eu lieu la réélection des gouvernants. Là étaient réunis avec d'autres convives des députés des deux camps radicaux; la conversation tomba sur certain bulletin sorti de l'urne électo-

rale, qui portait les noms de *l'empereur Soulouque* et de *Ratapoil*, — surnoms de guerre, dit-on, donnés par de mauvais plaisants à deux de nos plus hauts personnages. — L'honorable juge-de-paix d'un district voisin, attribuant apparemment le dit bulletin à quelque *pelé* et *galeux* de royaliste, lâche contre son auteur présumé l'épithète de c.... — familière, on le voit, à nos patriotes de bon ton. — Mais le vrai auteur est présent et appartient au tiers-parti; il se lève, se fait connaître et interpellé le noble juge-de-paix, le mettant au défi de répéter son dire. Brave comme son..... écharpe, celui-ci y persiste quand même, et au même instant se sent proprement coiffé d'une assiette ou plat d'épinards qui se trouve sous la main de son interlocuteur, lequel *con amore* lui en enduit la figure et le buste. Je ne m'amuserai pas à décrire la stupéfaction du patient et l'extase des spectateurs. Bref, on le débarbouille, il rajuste sa toilette un peu compromise, et.... tout finit par là! Le prudent *Républicain*, qui avait d'abord jeté feu, flamme et menace contre l'auteur inconnu du malencontreux bulletin, ne souffle plus mot de l'affaire.

Bien d'autres traits, sans doute, pourraient être cités; mais c'en est assez, je pense, pour expliquer l'intitulé de mon article et mettre le lecteur à même d'apprécier à sa juste valeur une fraternité qui se traduit et se résume en intrigues et coups-d'état, au moyen desquels des frères et amis tendent à se débusquer l'un l'autre, en reproches sanglants et injurieux, en démentis grossiers et publics, en épithètes sales et blessantes, en voies de fait enfin, horions et pis que cela. A la vérité, il n'en rejaillit, ni au-dedans ni au dehors, une grande gloire sur notre république modèle: mais qu'y faire? c'est là de l'histoire et de l'histoire vraie. Quelques *saboulées* au surplus, au dire de l'illustre Dr..y, cimentent la bonne harmonie plus qu'elles ne la troublent. N'est-il pas bon d'ailleurs que le peuple connaisse

à quelles mains il confie le dépôt de ses intérêts et de sa... dignité?!

VARIÉTÉS

SINGULIER PROGRÈS.

Encore une de nos bonnes et primitives libertés confisquée au profit de cette centralisation dont se montrent si avides nos *sages* gouvernants et nos *dociles* législateurs!

La charte de 1214, donnée aux bourgeois de Neuchâtel et dès-lors étendue à tous les citoyens, leur reconnaissait le droit de tester et de disposer de leurs biens librement et comme ils l'entendaient, sinon en faveur de *moines-blancs*. Cette exception unique, quel qu'en fût le motif, impliquait logiquement la conséquence, justifiée d'ailleurs par une pratique de plus de six siècles, que le citoyen affranchi de servage pouvait, sans opposition de la part du souverain, — *absque scientia nostra*, « sans notre su et aveu, » comme s'exprimaient nos comtes, — faire donation sans aucunes limites « des biens qu'il possédait en propre, » — *de suis possessionibus*, — et cela au profit de toutes *personnes morales*, de toute communauté, corporation et établissement pieux ou d'utilité publique qu'il trouvait bon d'aider et d'avantager, à l'exclusion de la communauté monastique nominativement exceptée.

Mais voici que ce droit vient de nous être enlevé, ou tout au moins considérablement rogné, par l'article 646 du nouveau

code civil promulgué en partie, article stipulant que « les dispositions entre vifs ou pour cause de mort au profit d'un hospice, des communes ou établissements d'utilité publique, n'auront d'effet qu'autant que leur *acceptation* aura été *autorisée* par le *conseil d'Etat*, si la donation excède la valeur de *deux mille francs*. »

Vous voilà donc, *libres* Neuchâtelois, possédassiez-vous des millions, mis à la plus mince ration en ce qui concerne les intentions pieuses, charitables et patriotiques dont vous pourriez être animés, vous voilà livrés, quant à leur réalisation, à l'arbitraire et à la *fantaisie* — pour parler avec M. J. Ph.....n — de nos septemvirs, que la loi constitue arbitres absolus du sort réservé à vos généreuses volontés, et cela même sans appel aucun de leur décision, ni auprès du peuple souverain ni auprès de ses représentants directs. Vous êtes ainsi rejetés en fait de liberté en arrière du XIII^e siècle, et pourquoi? — Parce qu'il plaît à nos réformateurs modernes de *fourrer leur nez partout*, — qu'on me passe l'expression! — de tout régler, de tout soumettre à leur capricieux contrôle. Je supprime, faute de place, les réflexions qui naissent en foule du fait que je signale, et les abandonne à la sagacité des lecteurs.

G.-F. GALLOT.

Septembre, 1854.